Recherche avocat expert en droit des successions

Par Coline35

Bonjour,

Je suis actuellement dans un partage judiciaire qui m'oppose à mon frère et à ma s?ur. Le notaire commis chargé du partage réalise depuis le début de nombreuses erreurs qui me sont extrêmement préjudiciable. Depuis le départ, il ne tient compte d'aucune de mes remarques qui sont pourtant appuyer sur les dires du Tribunal et de l'expert judiciaire. Mais le notaire ne veut rien entendre.

Le notaire nous a convoqué pour signer le partage, si nous refusons de signer le projet nous rédigerons un procès verbal de difficultés et nous passerons devant le juge commis qui mettra en vente les biens indivis.

Je n'ai aucune confiance au notaire et je ne souhaite pas y aller seul. J'ai besoin d'un avocat qui puisse m'assister et me conseiller devant le notaire.

Comment puis-je trouver rapidement un avocat expert en droit des successions à Lyon qui accepterait de m'aider? Je suis déjà passé par deux sites mais je n'ai reçu aucune réponse depuis 1 semaine.

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Pour l'avocat, il y a un filtre "droit des successions" :
[url=https://www.barreaulyon.com/annuaire/]https://www.barreaulyon.com/annuaire/[/url]

Je n'ai aucune confiance au notaire et je ne souhaite pas y aller seul.
Le fait que le notaire soit ou non digne de confiance importe peu à cette étape. Le c?ur du problème est votre incapacité à trouver un accord avec votre fratrie, peu importent les raisons. Le notaire doit proposer un dernier partage afin de voir si le recours au partage judiciaire est réellement nécessaire.

L'avocat ne vous servira pas à grand-chose devant le notaire. Si vous voulez son avis sur le projet de partage, il faut le lui soumettre en amont. Le jour même, il y aura une alternative : le projet de partage convient à tout le monde, on signe, c'est réglé ; une des parties n'est pas contente, c'est direction le juge et partage judiciaire.

Le rôle du notaire se résumera à vous faire signer le partage ou prendre acte de l'impossibilité de trouver un accord.

Par Rambotte

Bonjour.

Mais puisque vous êtes en partage judiciaire, et que vous en êtes au-delà du moment ou le juge a commis un notaire pour procéder aux opérations de comptes et partage, vous aviez forcément un avocat jusqu'à cette étape ? Pourquoi en chercher un autre ? Il n'est pas assez bon à vos yeux ?

Par Isadore

Coline est peut-être une partie qui "subit" la procédure et qui n'a pas souhaitée être représentée par un avocat ? En vrai, si l'on n'a pas de demande à faire au juge et qu'on se satisfait d'un tirage au sort ou d'une vente judiciaire, on peut se passer d'avocat.

Par Coline35

J'avais bien un avocat mais à un moment nous avons envisagé d'aller en cassation et comme il n'était pas compétent il nous a conseiller de prendre un autre avocat.

Finalement nous n'avons pas été jusqu'en cassation et quand j'ai voulu le recontacter je me suis aperçu qu'il n'était pas en mesure de reprendre le dossier.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre.